



Samedi 19 septembre 2026
Au profit de l'Institut Marie-Thérèse SOLACROUP (IMTS)
Pour la formation de jeunes en situation de handicap invisible

Règlement

Article 1 : organisation du Rallye

Le Rallye est organisé par le club Rotary de Cancale Pays de la Baie, le samedi 19 septembre au départ de Cancale. Les bénéfices de ce rallye iront à l'Institut Marie Thérèse Solacroup. (www.institutsolacroup.com)

Article 2 : participation des équipages

Le Rallye Charade est ouvert à tout public. Les participants devront constituer des équipages de 3 à 4 personnes. Le conducteur de l'équipage devra être détenteur de son permis de conduire en cours de validité et le véhicule devra être en règle en termes d'assurance, entretien et contrôle technique.

Le Rallye Charade implique de la part de chaque participant le respect des règles de sécurité et du code de la route. Toute infraction commise lors de l'événement sera à la charge du participant l'ayant commise.

Article 3 : inscriptions

Les inscriptions seront confirmées dans la limite des places disponibles. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription si le nombre limite d'équipages est atteint.

Les inscriptions ne seront définitives qu'après réception du dossier complet.

Le dossier à fournir comprend :

- la fiche d'inscription incluant l'acceptation du règlement,
- la totalité du paiement pour l'ensemble de l'équipage.

Les frais d'inscription s'élèvent à 35€ par personne et comprennent :

- la participation à la journée,
- l'accueil du matin, le déjeuner,
- l'apéritif de clôture lors de la proclamation des résultats.

Toute inscription est définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Article 4 : programme

Les horaires sont indicatifs. Ils pourront être modifiés en fonction d'éventuels changements d'organisation.

8h45 : Café d'accueil puis distribution des enveloppes par équipage pour le matin.

9h 30 : Départ

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30 : Distribution des feuilles de route pour l'après-midi

13h45 : Départ

17h-17h30 : Regroupement de tous les équipages

Présentation des partenaires et du Rotary, annonce des résultats et remise des lots aux trois premiers équipages, apéritif de clôture.



Article 5 : circuits

Chaque équipage découvrira **8 lieux étapes**, 4 le matin et 4 l'après-midi.

Des enveloppes seront remises à chaque équipage par demi-journée. Elles leur permettront de découvrir les lieux étapes.

Les équipages seront libres d'organiser leur itinéraire.

Les participants s'engagent à respecter l'environnement, les lieux-étapes et les lieux d'accueil.

Article 6 : attribution des points et classement final

Les équipages devront répondre à des questions et participer à des jeux et animations qui permettront de gagner des points. A la fin de la journée, le cumul des points de chaque équipage permettra de définir le classement et l'attribution des lots.

Le classement final sera déterminé en fin de journée par une commission composée de membres du Rotary Club de Cancale Pays de la Baie. En cas d'ex-aequo, un tirage au sort sera effectué. Les **trois** premiers équipages se verront remettre un lot en fin de journée.

Article 7 : droit à l'image

Chaque participant autorise les organisateurs et partenaires à utiliser et diffuser à titre gratuit des photographies le représentant, réalisées dans le cadre du Rallye Charade.

En s'inscrivant chaque participant autorise expressément l'organisateur à faire paraître son nom dans les résultats et les classements.

Article 8 : décharge et responsabilités

Chaque participant accepte que ni l'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de perte, d'accident, de blessure. En acceptant les conditions d'inscription et le présent règlement, chaque participant reconnaît et assume sa pleine responsabilité en cas d'accident pouvant se produire durant toute la durée de l'événement et à l'occasion des trajets.

Article 9 : cas de force majeure

Si l'événement devait être annulé pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, les participants ne pourraient prétendre à un quelconque remboursement.

Les bénéfices iront dans tous les cas à l'Institut Marie Thérèse Solacroup.

Article 10 : Acceptation du règlement

La participation au Rallye Charade implique l'acceptation par chaque participant du présent règlement. Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans leur intégralité.

Le présent règlement est consultable sur le site Internet de l'évènement : www.rotarycancale.fr